



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 21 avril 2026

COMITE SYNDICAL DU 20 AVRIL 2026 A JONZIER-EPAGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 21
Nombre de délégués votants : 22*
Date de convocation : 9 avril 2026

* *Laure DE PREMARE, déléguée titulaire de la commune de Chaumont, a donné pouvoir à Luc MERY.*

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Jonzier-Epagny, sous les présidences de madame Sylvie RINALDI, présidente sortante, de monsieur Patrick DURAND, doyen de l'assemblée et de madame Caroline BILLOT, présidente nouvellement élue.

Présents : MERY L. (Chaumont), CONTER G. (Chênex), MOENNE-LOCCOZ F. (Chênex), VERNHOLLES T. (Chevrier), PETITEAU V. (Chevrier), BESSON S. (Clarafond-Arcine), KOCH V. (Clarafond-Arcine), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), BAUDET S. (Dingy-en-Vuache), LABOURIER B. (Jonzier-Epagny), TERRAIL L. (Jonzier-Epagny), LOUMY A. (Savigny), TERRIER S. (Savigny), BARANSKI F. (Valleiry), GENDROT A. (Valleiry), BILLOT C. (Vers), EXCOFFIER S. (Vers), DURAND P. (Viry), LASSALLE D. (Viry), MONTION D. (Vulbens), BLANC J.-B. (Vulbens)
Excusés : DE PREMARE L. (Chaumont), MIANI V. (Clarafond-Arcine), EGIDO-PENALVER T. (Jonzier-Epagny),
Invités : MERCIER E. (Dingy-en-Vuache, suppléante), GROSPÉLIER C. (Savigny, suppléant), RINALDI S. (SIV, présidente sortante), BENOIT F. (Maire de Vulbens), ROSAY E. (Maire de Dingy-en-Vuache), PATRY S. (SIV)

Madame Sylvie RINALDI, présidente sortante du Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), accueille les membres du Comité syndical dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Jonzier-Epagny.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Election du Président,
- Fixation du nombre de vice-présidents et de membres du bureau,
- Election des vice-présidents et des membres du bureau,
- Lecture de la charte de l' élu local,
- Présentation du Syndicat Intercommunal du Vuache,
- Questions diverses.

Frédéric BARANSKI est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

ELECTION DU PRESIDENT :

Monsieur Patrick DURAND, doyen de l'assemblée, préside la réunion et procède à l'appel nominal des délégués votants :

- *Commune de Chaumont : Luc MERY et Laure DE PREMARE*
- *Commune de Chênex : Fabrice MOENNE-LOCCOZ*
- *Commune de Chevrier : Thibaud VERNHOLLES et Valentin PETITEAU*
- *Commune de Clarafond-Arcine : Stéphanie BESSON et Virginie KOCH*
- *Commune de Dingy-en-Vuache : Catherine ARGAUD et Sébastien BAUDET*
- *Commune de Jonzier-Épagny : Boris LABOURIER et Lionel TERRAIL*
- *Commune de Savigny : Arnaud LOUMY et Sophie TERRIER*
- *Commune de Valleiry : Frédéric BARANSKI et Aurélien GENDROT*
- *Commune de Vers : Caroline BILLOT et Sylvie EXCOFFIER*
- *Commune de Viry : Patrick DURAND et Déborah LASSALLE*
- *Commune de Vulbens : David MONTION et Jean-Bernard BLANC*

Monsieur Patrick DURAND invite ensuite l'assemblée à élire le Président.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical.

Assesseurs : David MONTION et Jean-Bernard BLANC

Une seule candidate : Madame Caroline BILLOT

Chaque délégué votant a remis son bulletin de vote fermé, sous enveloppe. Après dépouillement, les résultats sont les suivants : Nombre de bulletins : 21, Bulletins blancs ou nuls : 0, Suffrages exprimés : 21, Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- *Madame Caroline BILLOT : vingt (20) voix*
- *Monsieur Patrick DURAND : une (1) voix*

Madame Caroline BILLOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Présidente.

Arrivée de monsieur Gabriel CONTER, délégué titulaire de la commune de Chênex.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU :

Madame la Présidente, après avoir été élue, explique à l'assemblée qu'il faut déterminer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau à élire, qui s'élèvera au maximum à trois vice-présidents et à trois membres du bureau.

Elle demande à l'assemblée de délibérer.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter le nombre de vice-présidents à trois personnes et le nombre de membres du bureau à trois personnes.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU :

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal du Vuache et à la décision du Comité syndical, Madame la Présidente propose à l'assemblée de procéder à l'élection des trois vice-présidents et des trois membres du bureau.

Election du premier vice-président :

Madame la Présidente invite l'assemblée à élire le premier vice-président.

Un seul candidat : Monsieur Patrick DURAND

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 22, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick DURAND : vingt-deux (22) voix.

Monsieur Patrick DURAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier vice-président.

Election d'un second vice-président :

Madame la Présidente invite l'assemblée à élire le second vice-président.

Deux candidats : Monsieur Luc MERY et Madame Virginie MIANI

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 22, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Luc MERY : sept (7) voix

- Madame Virginie MIANI : quinze (15) voix

Madame Virginie MIANI ayant obtenu la majorité absolue est proclamée second vice-président.

Election d'un troisième vice-président :

Madame la Présidente invite l'assemblée à élire le troisième vice-président.

Un seul candidat : Monsieur David MONTION

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 22, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur David MONTION : vingt-deux (22) voix.

Madame David MONTION ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième vice-président.

Election du premier membre du bureau :

Madame la Présidente invite l'assemblée à élire le premier membre du bureau.

Un seul candidat : Monsieur Luc MERY

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 22, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Luc MERY : vingt-deux (22) voix.

Monsieur Luc MERY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier membre du bureau.

Election du second membre du bureau :

Madame la Présidente invite l'assemblée à élire le second membre du bureau.

Un seul candidat : Monsieur Fabrice MOENNE-LOCCOZ

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 22, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Monsieur Fabrice MOENNE-LOCCOZ : vingt-deux (22) voix.

Monsieur Fabrice MOENNE-LOCCOZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé second membre du bureau.

Election du troisième membre du bureau :

Madame la Présidente invite l'assemblée à élire le troisième membre du bureau.

Une seule candidate : Madame Stéphanie BESSON

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants : Nombre de votants : 22, Suffrages exprimés : 22, Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Madame Stéphanie BESSON : vingt-deux (22) voix.

Madame Stéphanie BESSON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième membre du bureau.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL : Conformément à l'article L. 2121-7 du CGCT, madame la présidente donne lecture de la charte de l' élu local. Cette charte traduit les droits et devoirs des élus locaux. Elle remet ensuite aux délégués une copie de cette charte.

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant les compétences du SIV :

- **En matière de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**, le SIV a en charge la lutte contre quelques espèces végétales invasives (Solidage géant, Robinier faux acacia, ...). Il est également référent intercommunal pour l'Ambroisie à feuilles d'armoise. La création d'un référent intercommunal pour la Chenille processionnaire est à l'étude. Il n'a pour le moment aucune action en ce qui concerne le Frelon asiatique.
- **En matière de gestion des zones humides (ZH)**, le SIV a en charge la gestion d'un certain nombre de bas marais alcalins sur Chaumont et Clarafond-Arcine, ainsi que quelques boisements humides sur Valleiry, Vers et Viry. La gestion des milieux aquatiques (cours d'eau et ZH) et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et au Syndicat de Rivière Les Usses (Syr'Usses). Le SIV est un partenaire technique du Plan de gestion stratégique des zones humides de la CCG.
Il a réhabilité la source des alpages du Vuache (Chaumont) pour permettre le pâturage estival des génisses du GAEC « La ferme du Sabot de Vénus » (Cessens / Savigny).

La prochaine réunion du Comité syndical est fixée au mercredi 27 mai 2026 à 19h à Savigny (à confirmer).

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 20h30 et les participants sont conviés à une collation offerte par la commune.

La présidente,
Caroline BILLOT

Le secrétaire de séance,
Frédéric BARANSKI